

ODOS – ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE SIS RUE LEONARD DE VINCI ET L'OPH 65 SIS LIEUDIT HOURCADE

HISTORIQUE:

L'OPH 65 a acquis le 29 décembre 2011 un terrain, dont une partie comprenant des bâtiments en ruine et un immeuble à usage d'habitation, le tout cadastré section AV, N°s 106, 108, 109 et 110 pour superficie totale de 2 ha 05 a 92 ca.

Un recours a été déposé par les riverains contre le permis de construire. L'aboutissement du projet est impossible.

PROJET:

L'OPH 65 et la Commune d'ODOS souhaitent procéder à un échange entre les terrains appartenant à l'OPH 65 susvisés et deux terrains communaux cadastrés section AC, numéros 101 et 295, sis Rue Léonard de Vinci pour une surface totale de 29 a 06 ca.

Précision étant ici faite que:

- La parcelle section AC n° 101 se situe en zone 1AU (zone à urbaniser). Elle est grevée d'une AOP "Quartier Renaissance" imposant un aménagement de densification de l'habitat et la réalisation de logements sociaux et se trouve dans le périmètre des monuments historiques (château de la Laloubère et son parc) 79%.
- La parcelle section AC n° 295 se situe en zone 1AU (zone à urbaniser). Elle est grevée d'une AOP "Quartier Renaissance" imposant un aménagement de densification de l'habitat et la réalisation de logements sociaux et se trouve dans le périmètre des monuments historiques (château de la Laloubère et son parc) 79%.

La valeur vénale de ces parcelles ayant été estimée par le Service des Domaines à 180 000 euros, l'échange se fera, sous forme d'acte administratif, sans indemnité ni part ni d'autre.

La Commune d'Odos a délibéré favorablement le 07 décembre 2023.

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité le Directeur Général, avec faculté de substitution :

- **à signer l'acte d'échange aux conditions suspensives ci-dessus relatées.**

